Conseil Municipal de la Ville de Montpellier

Séance ordinaire du
Lundi 5 octobre 2020

PROCES-VERBAL

---

53. Hors commission - Mise à disposition d'un agent de Montpellier Méditerranée Métropole auprès de la Ville de Montpellier - Renouvellement - Approbation
54. Hors commission - Contentieux indemnitaire ASTESANO contre Montpellier - Approbation d'un protocole transactionnel
55. Hors commission - Convention constitutive du groupement de commandes publiques entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole - Maintenance, entretien et dépannage des équipements de production de froid - Autorisation de signature
56. Hors commission - Création d'un collège de déontologie - Approbation
57. Hors commission - Création des Commissions du Conseil municipal - Approbation
58. Hors commission - Composition des Commissions du Conseil municipal - Approbation
59. Hors commission - Représentations du Conseil municipal - Désignations
60. Hors commission - Organismes Extérieurs - Société Anonyme Mixte Locale MONTPELLIER EVENTS - Rapport Annuel de l'Administrateur - Approbation
61. Hors commission - Organismes Extérieurs - Société Anonyme d'Économie Mixte Locale TaM - Rapport Annuel de l'Administrateur - Approbation
62. Hors commission - Organismes Extérieurs - Société Anonyme d'Économie Mixte Locale SOMIMON - Rapport Annuel de l'Administrateur - Approbation
63. Hors commission - Organismes Extérieurs - Société Anonyme d'Économie Mixte Locale - Société d'Équipement de la Région Montpelliéraine (SERM) - Rapport Annuel de l'Administrateur - Approbation
64. Hors commission - Organismes Extérieurs - Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole SA3M- Rapport Annuel de l'Administrateur - Approbation
65. Hors commission - Vœu visant à interdire les cirques avec animaux

62 : ORGANISMES EXTÉRIEURS - SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE SOMIMON - RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR - APPROBATION

Monsieur le Maire
Sur la SOMIMON marché d'intérêt national. Très important avec sa modernisation.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

63 : ORGANISMES EXTÉRIEURS - SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE - SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA RÉGION MONTPELLIÉRAINE (SERM) - RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR - APPROBATION

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

64 : ORGANISMES EXTÉRIEURS - SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE SA3M- RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR - APPROBATION

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 65 voix

65 : VŒU VISANT À INTERDIRE LES CIRQUES AVEC ANIMAUX

Madame Caroline DUFOIX sort définitivement de séance et donne pouvoir à Madame Séverine SAINT-MARTIN.
Monsieur Mustapha MAJDOUL sort définitivement de séance.

Monsieur le Maire
Je propose à M. ARIZTEGUI de présenter le vœu. Je voudrais le remercier de son travail. Je voudrais dire aussi publiquement – Eddine, si tu m'y autorises – que nous ne partons pas de nulle part. J'ai vu que Mme BARTHAS-ORSAL avait trouvé peu courtois… A l'occasion de ce Conseil, nous voulions rappeler que nous ne partions pas de zéro. Sur cette question du bien-être animal, il est vrai qu'il y a maintenant un élu qui est délégué. Des choses ont été engagées et nous nous inscrivons dans cette continuité en rajoutant ce que nous appelons des efforts de progrès.

Je propose à Eddine de présenter ce vœu qui, je suis sûr, retiendra l'unanimité. Merci Eddine pour l'ensemble de ton travail.

Eddine ARIZTEGUI
Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, la ministre Barbara POMPILI a annoncé la semaine dernière la fin progressive des cirques itinérants avec animaux sauvages parmi d'autres mesures concernant les animaux sauvages. Fin 2018, la précédente équipe municipale avait voté un vœu demandant une législation nationale contre les cirques avec animaux sauvages et pour empêcher ces cirques de s'installer dans la commune de Montpellier.

Aujourd'hui, nous exprimons notre souhait que ce vœu s'élargisse à tous les types d'animaux, c'est-à-dire que Montpellier ne souhaite plus recevoir de cirques avec tous types d'animaux, qu'ils soient sauvages, domestiques, de ferme ou autres. Car, aucun animal ne devrait avoir à subir l'exploitation et la contrainte d'assurer un spectacle dans un cirque au prix d'un dressage souvent cruel et de conditions de vie incompatibles avec son espèce. Nous allons encourager les cirques éthiques, sans

animaux vivants, mais mettant au centre la relation magique que l'on peut avoir avec un animal et la bienveillance que nous devons leur accorder dans le respect de leur dignité. C'est ce que nous sommes en train de faire avec le cirque Bouglione. Je vous remercie.

Monsieur le Maire
Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Mme DOULAIN.

Alenka DOULAIN
Pour dire que nous sommes évidemment favorables à ce vœu. Après avoir interdit les cirques avec animaux sauvages, on passe sur n'importe quel type d'animaux. Le vivant sous toutes ses formes a le droit à la dignité et au respect. Nous soutenons effectivement cette délibération. Nous nous joignons également au vœu d'une réglementation nationale évidemment.

Nous nous demandions, tout de même, si nous ne pourrions pas nous concentrer, à ce titre, sur notre territoire dans un sens plus large. Nous avons en mémoire le cas du cirque Medrano qui, fin 2019, s'était installé sur notre commune avant d'en être chassé et qui, au final, s'était installé à Vendargues. Pour éviter de se draper de bonnes intentions et aller au bout de la logique, est-ce qu'il ne serait pas possible de se mobiliser aussi au sein de la Métropole pour l'interdiction sur l'ensemble des communes ? Il y a évidemment aussi le sujet de l'aquarium de Montpellier Méditerranée Métropole dont la gestion à but lucratif a été livrée au grand groupe Aspro-Ocio qui est également en charge d'Aqualand, de Maryland, etc. En gros, comment faisons-nous pour que ce vœu de réglementation nationale que nous allons voter aujourd'hui soit aussi un vœu de réglementation métropolitaine dans les plus brefs délais ? Merci pour ces éléments de réponse.

Monsieur le Maire
Déjà nous allons le voter pour la commune de Montpellier. Chaque commune en la matière est souveraine. Ce que je constate, ce que nous constatons tous, c'est que nos mentalités sur ces sujets évoluent. On n'avait pas sans doute il y a une dizaine d'années ces représentations. Le débat public progresse. Je remercie Eddine de nous sensibiliser dans le cadre de sa délégation et de ses convictions sur ces sujets du bien-être animal qui sont de vrais enjeux. Je crois que c'est le débat démocratique qui nous permet d'orienter les choix et que les prises de conscience sont à l'œuvre. En tout cas, si par une adoption unanime de ce vœu, nous participons à donner un nouveau la, je m'en réjouirai.

Eddine travaille activement aujourd'hui au zoo du Lunaret, sur l'hôpital de la faune sauvage qui est une orientation nouvelle du parc zoologique du Lunaret. Qui eut cru que nous serions sur ces orientations ? Marcel GALLET, premier directeur de ce zoo, aurait-il imaginé qu'il y ait cela ou Jean-Louis ROUMEGAS lorsqu'il a lancé le projet de serre amazonienne ? Je crois que cela montre que par la discussion, par un déplacement de regard, on voit les choses de manière un petit peu différente tout comme dans notre politique alimentaire avec les évolutions sur des repas végétariens, la liberté de choix puis des repas sans viande. Nous savons que l'industrie de la viande a occupé un rôle de lobbying féroce. Je crois que c'est le débat, c'est la discussion, les prises de conscience. Évitons d'ailleurs sur ces sujets comme sur d'autres des affrontements. Je ne doute pas que beaucoup de collègues de la Métropole prendront ce sujet. Puis, les programmateurs de cirques eux-mêmes font évoluer leur offre et donc vont la présenter dans la commune. Je pense que d'ici quelque temps, c'est ce que nous votons ici qui s'appliquera.

Je mets aux voix le vœu. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Voilà une très belle unanimité. Chers collègues, je vous remercie.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 64 voix

Monsieur le Maire :
Mme LABOURIER, rapidement.

Flora LABOURIER :
Je vais respecter les délais. Est-ce que pour le prochain Conseil municipal, nous pourrions adopter